



Réseau mondial de plaidoyer ignatien (GIAN) : Une voie pour approfondir la collaboration



Secrétariat pour la Justice Sociale et l'Écologie (SJES)

Curie Générale de la Compagnie de Jésus

Borgo Santo Spirito 4

00193, Rome - Italie

www.sjesuits.global

2023







Table des matières

Section - I

Introduction au Réseau mondial de plaidoyer ignatien (GIAN)	03
Réseau Ecojesuit	04
Réseau Justice dans les mines	06
Réseau Migration	08
Réseau Edujesuit (pour le droit à une éducation de qualité)	10

Section - II

GIAN: Une voie pour approfondir la collaboration (Lettre de promulgation du Père Général)	12
Partie I - GIAN : Vision et concept.....	15
Partie II - GIAN : La structure du GIAN et ses statuts.....	21
Partie III - Les signatures de déclarations et de campagnes.....	28
Documents pour mieux connaître le GIAN	30
Abréviations	31





Introduction au Réseau mondial de plaidoyer ignatien (GIAN)

La Compagnie de Jésus a été, et demeure, l'une des organisations de base les plus répandues dans le monde. Elle dispose également d'une des plus vastes réserves de connaissances et de ressources en termes de personnel, d'institutions et de contacts avec des personnes exerçant des responsabilités décisionnelles. La création du Réseau mondial de plaidoyer ignatien en 2008 a été une tentative du Secrétariat pour la Justice sociale et l'Écologie pour construire « des ponts entre riches et pauvres, établissant des liens de soutien mutuel entre ceux qui détiennent le pouvoir politique et ceux qui ont du mal à faire connaître leurs intérêts ». (CG35, D3, §28)

Les 45 participants comprenant des jésuites, des religieux d'autres congrégations, des directeurs d'œuvres jésuites et des collaborateurs laïcs, femmes et hommes de 22 pays, se sont réunis à El Escorial, en Espagne, pour discerner et trouver une manière significative de répondre à l'appel de la 35^{ème} CG, de construire des ponts et d'établir des liens de plaidoyer. Les participants ont été choisis en raison de leur implication directe dans la mise en réseau des plaidoyers dans différentes œuvres de la Compagnie. Ainsi, le GIAN est né des expériences des personnes. Nous avons parcouru un long chemin depuis 2008, mais il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour répondre à l'appel des CG à établir des réseaux et des liens de plaidoyer.

Ce livret essaie de partager avec vous où nous en sommes actuellement dans ce voyage au sein des quatre réseaux GIAN que le Secrétariat coordonne et de partager le document que le Père Général a promulgué le 26 mai 2022, le nommant « GIAN : Un chemin pour approfondir la collaboration ».

Avec gratitude,

Xavier Jeyaraj SJ
31 octobre 2023



Ecojesuit est le Réseau mondial de plaidoyer ignatien sur l'écologie, travaillant avec six conférences jésuites, des institutions et des partenaires du réseau. Nous le faisons à travers le discernement commun et le dialogue, conduisant à une action collective avec une approche écologique intégrale. Cela renforce l'appel à un plaidoyer et à un partenariat Sud-Nord plus cohérents face à des vulnérabilités croissantes.

Objectifs:

- Promouvoir la coopération mondiale : renforcer l'intersectionnalité par une approche ascendante en travaillant sur les processus locaux, la participation et l'action conduisant à un plaidoyer mondial partagé.
- Accompagner les actions régionales : chercher une connexion plus profonde avec les initiatives socio-écologiques des conférences jésuites, d'autres réseaux GIAN, JRS et CLC, à travers des processus de communication actifs et une collaboration avec les réseaux ecclésiaux mondiaux et d'autres groupes liés à l'Église.
- Partager et promouvoir les initiatives locales : aider à organiser des événements et à amplifier les histoires des réalités et préoccupations locales à travers son site web, sa page Facebook et son infolettre.

Actions clés :

Au fil des ans, Ecojesuit a

- construit des ponts entre les six conférences jésuites, les institutions, les universités et les partenaires du réseau à travers des actions et des priorités avec une approche ascendante pour former un plaidoyer mondial central. Les actions et la collaboration portaient sur des domaines partagés tels que 1) l'agroécologie, la vulnérabilité alimentaire et hydrique, 2) l'engagement des jeunes, 3) les réseaux ecclésiaux et 4) le plaidoyer politique pour une transition énergétique juste et la justice climatique globale ;
- aidé les conférences à renforcer leurs équipes Ecojesuit pour impliquer toutes les provinces dans la prise en charge des points d'action écologiques et sociaux ;
- collaboré avec les initiatives des institutions jésuites d'enseignement

supérieur (par exemple, Loyola Chicago, Santa Clara et JWL), faisant partie du groupe de travail de l'IAJU sur la justice économique et environnementale, sensibilisant davantage aux dommages écologiques causés aux pauvres et aux plus vulnérables ;

- porté la voix des jeunes appelant à une action sérieuse et un changement, par exemple, le Caravan of Hope du JCED-COP, les événements Ignatian Family Teach-in de l'ISN, les jeunes en Allemagne avec le père Jörg Alt, et le pèlerinage virtuel COP on the Way to Change;
- accompagné des délégations pour plaider dans divers forums de l'ONU, ancré dans un engagement basé sur la foi, favorisant des occasions d'écoute plus profonde des expériences autochtones et de réflexion spirituelle (COP27 de l'UNFCCC et bientôt COP28, ECOSOC de l'ONU, PFII de l'ONU, CDB de l'ONU) ;
- facilité pour approfondir la focalisation sur les Préférences Apostoliques Universelles dans la mission de justice sociale et de soin de la création en renforçant la dimension intégrale de la foi, de la justice et de la spiritualité ignatienne ; et
- renforcé les plates-formes de communication en ligne d'Ecojesuit pour se connecter davantage avec les histoires locales, des conférences et globales.

Les membres actuels du groupe central sont :

CPAL	Mercedes Solis Curi	Réseau de solidarité des peuples autochtones, Pérou
JCAM	Ngonidzashe Edward SJ	JCED, Malawi
JCAP	Gabriel Lamug-Nanawa SJ	JCAP Réconciliation avec la création Philippines
JCCU	Chris Kellerman SJ	JCCU, Washington DC, USA
JCEP	Filipe Martin SJ	JESC, Brussels, Belgique
JCSA	John Kennedy SJ	St. Xavier's College, Palayamkottai, Inde
Ecojesuit Secretariat	Pedro Walpole SJ (C) Sylvia Miclat Maricel de Jesus Criselle Mejillano Danielle de Jesus	Institut des sciences de l'environnement pour le changement social (ESSC), Philippines

www.ecojesuit.com

Email: ecojesuit.coordinator@gmail.com



Le Réseau Justice dans les mines est un réseau mondial de plaidoyer ignacien dédié à la promotion de la justice et à la préservation de notre Maison Commune dans les conflits liés à l'exploitation minière et à l'extractivisme. Le réseau rassemble des compagnons jésuites, des laïcs et des collaborateurs travaillant dans des Centres Sociaux Jésuites, des ONG et des universités du monde entier qui accompagnent les communautés affectées par l'exploitation minière, défendent leurs droits ou mènent des recherches sur les impacts sociaux et/ou environnementaux de l'exploitation minière.

Objectifs:

1. Mettre fin à la criminalisation des défenseurs des droits de l'homme et des activistes environnementaux.
2. Promouvoir des réglementations commerciales strictes et dénoncer le comportement non éthique des entreprises et des gouvernements impliqués dans les conflits liés à l'exploitation minière.
3. Relier les récits autour de l'exploitation minière du point de vue local (par exemple, les impacts de l'exploitation minière, la qualité de vie, le droit au travail, les alternatives à l'exploitation minière) à la vue globale (par exemple, la culture du jetable, la responsabilité des consommateurs, les transitions énergétiques, etc.).

Pour atteindre ces objectifs, nous marchons avec les exclus et collaborons avec d'autres réseaux alliés pour prendre soin de notre maison commune et favoriser un monde plus durable pour les générations futures. Lors de la dernière réunion du réseau, organisée en septembre 2022 à Loyola (Espagne), nous avons partagé les meilleures pratiques en matière de plaidoyer, appris les uns des autres et jeté les bases du plan stratégique mondial pour les années à venir. Certaines de ces expériences ont été publiées dans la 135^{ème} édition de *Promotio Iustitiae* intitulée "L'Exploitation minière : une aubaine ou un fléau ?" disponible sur le site web du SJES.

Tout au long de cette année 2023, les membres du réseau ont continué à travailler sur différents aspects.

- En février, nous avons participé à un séminaire international sur la

justice sociale et l'exploitation minière organisé par l'USOS et l'UCSIA à l'Université d'Anvers.

- En avril, nous avons eu le premier webinaire en ligne co-organisé avec le Réseau jésuite pour la justice et l'écologie en Afrique (JENA) pour identifier les priorités des centres sociaux jésuites d'Afrique et de Madagascar et forger de nouvelles alliances.
- Il y a eu des moments difficiles, comme lorsque nous avons rejoint ERIC-Radio Progreso et d'autres réseaux et organisations au Honduras pour dénoncer les meurtres d'Aly Dominguez, Jairo Bonilla et Óscar Oquelí Dominguez pour la défense des droits de l'homme et de l'environnement.
- Nous avons également eu des moments d'espoir, tels que la Green Justice Advocacy Tour organisée par Canadian Jesuit International pour dénoncer les liens entre les violations des droits de l'homme et les industries extractives dans le contexte de la transition énergétique ; ou l'approbation de la lettre en soutien à une directive européenne sur la diligence raisonnable des entreprises par les centres sociaux jésuites d'Amérique latine et des Caraïbes.
- Enfin, en collaboration avec CIDSE et Jesuiten Weltweit, nous avons coparrainé la participation de trois partenaires indiens de Bagaicha, en Inde, au deuxième forum social thématique qui a eu lieu à Semarang, en Indonésie, du 16 au 20 octobre 2023.

Tous ces petits efforts ensemble nous invitent à continuer à marcher pour atteindre une justice accrue dans l'exploitation minière.

Les membres actuels du Groupe Central sont :

CPAL	Heriberta Fernandez	Centre Montalvo, République dominicaine
JCAM	Toussaint M. Kafarhire SJ	CARF, Lubumbashi, RDC
JCAP	Jack Piper	Jesuit Social Services, Australie
JCCU	Jenny Cafiso & Victor Reyes	Canadian Jesuit International (CJI), Canada
JCEP	Guillermo Otano (C)	Alboan, Espagne
JCSA	PM Antony SJ	Bagaicha, Inde

www.justiceinmining.org

Email: justiceinmining@alboan.org

GIAN MIGRATION

La mission de GIAN Migration est d'accompagner les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées de force. Les accompagner signifie plaider pour leur protection, défendre leurs droits et construire une nouvelle culture d'hospitalité dans l'horizon de la justice et de la réconciliation, en reconnaissant les contributions positives que la migration apporte.

GIAN Migration prend tout son sens dans un cadre d'action mondial et à travers une relation de solidarité entre les Conférences jésuites. Par exemple, aborder les questions de flux migratoires nécessite une harmonie entre deux Conférences, des pays d'origine aux pays de destination, comme dans le continent américain.

Les quatre principaux domaines de travail sont :

Analyse conjointe du contexte : Les cycles de réunions du groupe central de GIAN Migration commencent généralement par une analyse conjointe de la réalité, où chaque Conférence contribue à examiner les principales tendances et nouveautés dans le contexte, en termes de violence expulsant (causes), la caractérisation des violations des droits qui surviennent dans les flux et les lieux de destination, les cadres réglementaires de la migration et du refuge, etc. Il est impossible de comprendre les migrations actuelles dans le monde sans regarder au-delà des frontières de nos Conférences. Cela est évident dans le cas des Caraïbes, de l'Amérique du Nord, centrale et du Sud, de l'Europe et de l'Afrique, etc.

Ces analyses sont des exercices internes qui aident à la prise de décision ou à la planification conjointe. En fin de compte, cela permet à la Compagnie de Jésus de se positionner dans des situations mondiales et régionales.

Plaidoyer : Maintenir une analyse mise à jour des contextes mondiaux de migration, des tendances dominantes, des défis et des causes est crucial pour le travail de plaidoyer international. L'analyse à jour nous permet d'identifier des lignes de recherche et des actions de plaidoyer prioritaires dans la gouvernance régionale et mondiale sur le déplacement forcé. Par exemple, des recherches récentes menées conjointement par deux

Conférences, JCCU et CPAL, ont abouti à des conclusions significatives et à des recommandations pertinentes. Les résultats ont été publiés le 23 août 2023.

Une autre étape significative de ces dernières années a été la publication du livre “Les flux migratoires aux frontières de notre monde” (2020), coordonné par l’Université de Comillas, qui a été un effort conjoint avec la participation de toutes les Conférences dans l’analyse de la situation de différentes frontières.

Hospitalité : Reconnaître et promouvoir la culture de l’hospitalité dans nos sociétés, en particulier dans les communautés d’accueil, est une tâche cruciale de GIAN Migration. La culture de la rencontre et de l’accueil est un chemin nécessaire vers la réconciliation. De plus, la pratique de l’hospitalité favorise la transformation des récits discriminatoires, racistes et xénophobes qui prévalent. La culture de l’hospitalité peut également être transformative pour les organisations et les institutions de la Compagnie de Jésus.

Un exemple en est la création des “Principes et critères pour étendre la culture de l’hospitalité dans les milieux universitaires”. L’Europe a dirigé ce projet en collaboration avec la CPAL, et il a été présenté à l’IAJU (Association internationale des universités jésuites) en août 2022.

Bonnes pratiques : Reconnaître, recueillir et partager de bonnes pratiques aide GIAN Migration à promouvoir des modèles intégraux et socio-pastoraux d’accompagnement. Par exemple, les leçons tirées des expériences de l’apostolat de la migration dans diverses Conférences jésuites ont contribué à la construction collective de recommandations liées au déplacement forcé (septembre 2021).

Les membres actuels du groupe central sont :

CPAL	Javier Cortegoso (C)	Red Jesuita con Migrantes-LAC, Mexique
JCAM	Rampe Hlobo SJ	JRS, Afrique du Sud
JCAP	Jun Nakai SJ	Shimonoseki Labour Education Centre, Japon
JCCU	Joshua Utter	JRS, USA
JCEP	Alberto Ares SJ	JRS, Europe
JCSA	Martin Puthussery SJ	MAIN, Inde

www.sjesjesuits.global/networks/migration

Email: coordinacion@redjesuitasconmigranteslac.org



Le Réseau mondial de plaidoyer ignatien pour le droit à une éducation de qualité est un réseau mondial visant à construire et renforcer les capacités de plaidoyer pour le droit à l'éducation au sein du réseau jésuite. Le réseau souhaite soutenir les institutions éducatives - formelles, non formelles, informelles et de rattrapage - afin qu'elles s'engagent à influencer les politiques publiques sur la nécessité d'une éducation de qualité pour tous. L'objectif est de garantir que l'éducation transforme la société, de défendre le droit à une éducation de qualité tout au long de la vie et de promouvoir l'équité pour les plus défavorisés, ainsi que de garantir l'éducation comme un bien commun.

GIAN-ED réunit des institutions jésuites du monde entier pour sensibiliser, partager des expériences et établir des réseaux afin de promouvoir le plaidoyer en faveur du droit à une éducation de qualité pour tous. Ce travail complète notre action éducative au-delà de nos centres et de nos étudiants, canalisant nos préoccupations et notre solidarité envers les personnes exclues, privées de leur droit à une éducation de qualité.

Objectifs :

1. Sensibiliser sur le droit à l'éducation et renforcer les capacités au sein de la famille ignatienne.
2. Développer un plaidoyer international pour le droit à une éducation de qualité.
3. Renforcer les initiatives de plaidoyer locales/nationales, soutenir leur dimension internationale et partager des expériences et des communications à l'aide d'outils en ligne.

Principales réalisations du réseau :

1. Cartographie interne et externe des organisations menant des actions de plaidoyer public en faveur du droit à l'éducation.
2. Finalisation du document de position intitulé "Droit à une

- éducation de qualité pour tous” à la suite de la réunion du réseau en juillet 2012.
3. Lancement en juin 2016 de la campagne mondiale de sensibilisation “Droit à l’éducation, droit à l’espérance” pour comprendre la pertinence de l’éducation en tant que droit humain pour tous et moteur des autres droits, ainsi que pour sensibiliser à notre responsabilité dans la défense, la promotion et l’exigence du droit de chaque personne à une éducation inclusive, de qualité et tout au long de la vie.
 4. Établissement d’un groupe central stable avec l’engagement de cinq conférences jésuites et de deux grands réseaux, à savoir le JRS et Fe y Alegría.

Membres actuels du groupe central :

CPAL	Dani Villanueva SJ (C)	Fe y Alegría - International, Colombie
JCAM	Etienne Mborong SJ	Province de l’Afrique de l’Ouest, Guinée Conakry
JCCU	Catharine Steffens	Réseau scolaire jésuite, États-Unis
JCEP	Irene Ortega	Entreculturas, Espagne
JCSA	Tom Kavala SJ	Sankalp, Inde

www.edujesuit.org

Email: d.villanueva@feyalegria.org



CURIA GENERALIZIA DELLA COMPAGNIA DI GESÙ

Réseau mondial de plaidoyer ignatien (GIAN):
Une voie pour approfondir la collaboration

2022/03

À TOUTE LA COMPAGNIE

Chers frères dans le Seigneur,

La 36ème Congrégation Générale (2016) a mandaté le Père Général « de réfléchir à la manière dont la Compagnie peut exercer sa responsabilité sur les réseaux jésuites, et à quel niveau de gouvernement » et a invité la Compagnie à « développer des modèles de gouvernement adaptés aux ministères qui, dans leur service de la mission, sont globaux » (D2 §16).

Depuis quelque temps déjà, la Compagnie de Jésus ressent le besoin d'adapter ses structures de gouvernance aux nouvelles réalités du monde. Dans le contexte mondialisé d'aujourd'hui, nous sommes confrontés à la nécessité d'agir comme un corps universel avec une mission globale, capable d'intégrer la diversité et le caractère unique des contextes, des cultures, des époques et des personnes dans lesquels nous vivons et travaillons. La collaboration et le travail en réseau offrent une richesse, une solidarité et une opportunité stimulante pour notre engagement dans les situations socio-économiques, politiques et religieuses complexes et changeantes d'aujourd'hui. L'urgence de discerner ensemble les structures apostoliques appropriées pour atteindre les objectifs apostoliques ambitieux que nous nous sommes fixés est donc claire.

La 34^{ème} Congrégation Générale (1995) a appelé au développement de réseaux régionaux, internationaux et mondiaux. Elle a reconnu l'existence d'un énorme potentiel inexploité au sein de la Compagnie pour la mise en œuvre effective de notre mission universelle. Elle a également invité à collaborer avec les organisations internationales, les ONG et d'autres institutions, groupes ou individus qui poursuivent les mêmes objectifs. « L'initiative et le soutien de ces diverses formes de réseaux doivent venir de tous les niveaux de la Compagnie, mais les divers Secrétariats de la Curie Généralice doivent continuer à jouer un rôle important dans leur formation » (D21, §14).

Depuis lors, le Secrétariat pour la justice sociale et l'écologie (SJES) a promu le travail en réseau pour la justice et la réconciliation. Les fruits de cet effort sont les Lignes directrices pour le travail en réseau des jésuites promulguées par le Père Kolvenbach (13 janvier 2003) et le lancement du Réseau mondial de plaidoyer ignatien (GIAN-2008) pour le travail de plaidoyer comme proposé par la 35^{ème} Congrégation Générale (D3, §28).

A la suite d'un examen de l'expérience du travail en réseau de plaidoyer pour les pauvres et les vulnérables, SJES, avec les délégués de l'apostolat social des Conférences et les responsables des quatre réseaux ignatien de plaidoyer, en consultation avec moi, a produit un modèle de gouvernance adapté aux exigences de la mission de la Compagnie de Jésus dans ce domaine. Il cherche à appliquer concrètement les Préférences Apostoliques Universelles et à profiter de l'effort de « Voir toutes choses nouvelles en Christ » au cours de cette Année Ignatienne pour grandir dans le travail en réseau entre nous et avec les autres.

J'invite donc tous les Supérieurs majeurs jésuites à trouver la meilleure façon d'assimiler et de mettre en œuvre le document dans chacune des Conférences des Supérieurs majeurs, des Provinces et des régions, en profitant de la richesse de la nature internationale et multiculturelle de la Compagnie dans ce monde fragmenté et divisé. Ceci offre l'opportunité « d'ajuster notre mode de gouvernement en le rendant plus flexible et apostoliquement plus efficace. » (CG36, D2, §3). En mettant en œuvre les orientations proposées ici, de nouvelles propositions et recommandations



14 GIAN : Une voie pour approfondir la collaboration

émergeront sans aucun doute qui pourront être canalisées par le SJES pour améliorer encore un instrument de mise en réseau mondial.

Ce document sur le GIAN cherche à approfondir la collaboration jésuite et à encourager tous les efforts pour faire avancer les nombreuses idées de nos récentes Congrégations générales pour être plus efficaces sur le plan apostolique par « le discernement, la collaboration et le travail en réseau » à tous les niveaux, comme « notre manière de procéder aujourd’hui » (CG36, D2, §§3-9).

Bien à vous fraternellement dans notre Seigneur,

Arturo Sosa, SJ
Supérieur Général

Rome, 26 mai 2022
Original en espagnol



PARTIE - I : VISION ET CONCEPT

1. Informations générales :

- 1.1. Le Réseau global de plaidoyer ignatien (GIAN) (« Global Ignatian Advocacy Network ») est une plate-forme pour les réseaux de justice, coordonnée par le Secrétariat pour la Justice sociale et l'Écologie (SJES). Il répond aux défis des injustices sociales et écologiques en aidant les œuvres apostoliques de la Compagnie de Jésus, avec les secrétaires apostoliques (inter-secteurs), les présidents de conférences (inter-conférences), et les délégués sociaux de conférence (DSC), dans l'accomplissement de leur mission de réconciliation et de justice telle qu'on les exprime dans les CG et les Préférences apostoliques universelles.
- 1.2. En 2008, sous la direction du Secrétariat pour la Justice Sociale et l'Écologie, lors de l'atelier sur le plaidoyer ignatien tenu à El Escorial (Madrid), une cinquantaine de délégués sociaux et de membres de réseaux internationaux de ce secteur ont réfléchi à la manière de promouvoir dans l'apostolat social certaines des invitations de la 35ème Congrégation Générale :
 - 1.2.1. Agir comme un corps global : « Servir la mission du Christ aujourd'hui signifie prêter une attention spéciale à son contexte global. Ce contexte exige que nous agissions comme corps universel avec une mission universelle, tout en tenant compte de la diversité radicale de nos situations. » (CG35, D2 §20)
 - 1.2.2. Mener un plaidoyer : « La complexité des problèmes que nous affrontons et la richesse des possibilités offertes demandent que nous bâtissions des ponts entre riches et pauvres, établissant des liens de soutien mutuel entre ceux qui détiennent le pouvoir politique et ceux qui ont du mal à faire connaître leurs intérêts. » (CG35, D3 §28)
 - 1.2.3. Promouvoir des réseaux internationaux : « Profitant de l'essor des moyens de communication, la Compagnie travaille plus efficacement comme corps international et elle cherche des synergies au service de sa mission universelle. Les jésuites sont souvent engagés au-delà des frontières de leur Province dans

16 GIAN : Une voie pour approfondir la collaboration

des réseaux nationaux et internationaux, collaborant avec des personnes diverses, y compris avec d'autres jésuites. (...) Dans toutes ces œuvres, le bien accompli est démultiplié grâce à la participation de la Compagnie en collaboration avec d'autres partenaires unis dans une mission commune. » (CG35, D6 §22).
« Recommandations : a) Nous encourageons le gouvernement de la Compagnie à tous les niveaux à chercher comment rendre plus efficace le travail en réseau entre les œuvres apostoliques ignatiennes et jésuites. » (CG35, D6 §29)

- 1.2.4. Les bases pour la réflexion sur le Réseau global de plaidoyer ignatien (« Global Ignatian Advocacy Network ») ont été posées lors de l'événement d'El Escorial et, plus tard, lors de diverses autres réunions organisées pour discerner, planifier et promouvoir collectivement des actions de mise en réseau et de plaidoyer. Le travail du GIAN s'est poursuivi jusqu'à aujourd'hui.
- 1.2.5. La plate-forme du GIAN compte actuellement quatre réseaux. Ce sont : i) le GIAN-Écologie ou Ecojesuit, ii) le GIAN-Justice dans le Secteur minier, iii) le GIAN-Migrations, et iv) le GIAN-Droit à l'Éducation.

2. Pour comprendre la terminologie

2.1. *Qu'entend-on par 'réseau' ?*

- 2.1.1. Un réseau jésuite peut être défini comme une manière de procéder apostoliquement qui permet une meilleure coopération globale et régionale au service de la mission universelle, en élevant les structures apostoliques à un niveau ayant un impact global (ou régional), et donc en reliant les personnes et les institutions de telle sorte qu'elles agissent comme un corps global et interdisciplinaire, en collaboration avec d'autres.
- 2.1.2. Chaque réseau est composé de personnes/institutions/organisations ayant des intérêts ou des préoccupations similaires, qui interagissent et restent en contact pour le partage d'informations, la mise en œuvre d'actions communes, l'assistance mutuelle et d'autres objectifs discernés en commun.

- 2.1.3. Un réseau doit posséder trois éléments-clés pour pouvoir être considéré comme faisant partie du GIAN :
- a) être composé de jésuites et d'institutions d'inspiration jésuite qui partagent une vision similaire, et représenter une province/région/conférence jésuite ;
 - b) être approuvé par un supérieur majeur approprié ;
 - c) être intéressé par des actions de mise en réseau et de plaider.
- 2.1.4. Par conséquent, le GIAN, en tant que plate-forme plus large pour un réseau de justice, doit être :
- a) fermement enraciné dans les structures de gouvernance de la Compagnie de Jésus ;
 - b) se coordonner avec d'autres réseaux et institutions selon le principe de subsidiarité ;
 - c) intégrer, autant que possible, des institutions ou des réseaux de différents secteurs (pastoral, éducatif) ;
 - d) organiser la mise en œuvre de la mission universelle de la Compagnie comme un seul corps apostolique.

2.2. *Qu'entend-on par 'global' ?*

- 2.2.1. Le concept 'global' peut intuitivement être décrit comme tout ce qui dépasse le domaine local ; il conditionne ou même détermine souvent le local. Il est clair que de nombreux problèmes observés au niveau local ont leur origine au-delà de ses frontières ; ou, à tout le moins, qu'ils sont renforcés par des forces au-delà de celles auxquelles on est directement confronté. C'est le cas d'enjeux planétaires comme la migration ou l'écologie.
- 2.2.2. Dans le contexte des réseaux GIAN, le terme 'global' fait référence à l'intention d'opérer/de mener un plaidoyer au-delà des niveaux local/provincial/de conférence en essayant de présenter une vision et une perspective plus intégrales, qui répondent aux défis mondiaux d'aujourd'hui.
- 2.2.3. Notre compréhension des réseaux globaux au sein du GIAN signifie la collaboration entre différentes conférences, la

18 GIAN : Une voie pour approfondir la collaboration

participation à deux ou plusieurs conférences, mais pas nécessairement à toutes.

2.3. *Qu'est-ce que le 'plaidoyer' ?*

2.3.1. A notre avis, l'une des définitions les plus appropriées est la suivante : « Le plaidoyer centré sur le citoyen est un processus politique organisé qui implique les efforts coordonnés de personnes pour changer les politiques, les pratiques, les idées et les valeurs qui perpétuent les inégalités, les préjugés et l'exclusion. Il renforce la capacité des citoyens en tant que décideurs et construit des institutions de pouvoir plus responsables et équitables. » (Lisa VeneKlasen)

2.3.2. Grâce à la compréhension des experts et aux expériences vécues par certaines institutions d'inspiration jésuite, nous comprenons que le plaidoyer est une manière nécessaire de procéder dans notre mission de justice et de réconciliation. Le Père Arturo Sosa a déclaré en avril 2018 : « Le GIAN est un projet relativement nouveau. Étant un réseau interprovincial, dans une structure jésuite largement provinciale, il a rencontré de nombreuses difficultés. Dès lors, je vous invite à trouver la passion et la mission qui peuvent redynamiser ces structures. Je vous demande d'identifier, très précisément, les changements que vous souhaitez dans chacun de ces domaines, puis de tracer la voie à suivre pour y parvenir, avec un aperçu des ressources nécessaires et un calendrier. »

2.3.3. La perspective ci-dessus implique :

- a) Appeler l'attention des institutions de gouvernance sur l'autonomisation des personnes marginalisées ;
- b) Créer et utiliser les espaces disponibles au sein du système ;
- c) Utiliser les connaissances de manière stratégique, et utiliser les compétences et les opportunités pour influencer les politiques publiques ;
- d) Comblent le fossé entre les activités au niveau micro et les initiatives politiques au niveau macro ;

- e) Adopter des moyens démocratiques, pacifiques et non violents fondés sur les cadres internationaux, les pactes et les directives des Nations unies.
- 2.3.4. Les principales caractéristiques du plaidoyer peuvent être résumées comme suit :
- a) il est ancré dans une vision du monde juste, durable, digne, inclusive, qui pointe vers une vie vécue dans l'harmonie, la paix et l'équité (Buen Vivir) ;
 - b) il est profondément ancré dans la réalité des pauvres et des exclus ;
 - c) il s'agit d'un processus et d'un outil de transformation sociale vers la justice, la liberté, l'égalité et la fraternité.
- 2.3.5. Pour réaliser la transformation sociale nécessaire, les actions de plaidoyer doivent s'efforcer de transformer/abroger les lois, les politiques, les pratiques, les idées et les attitudes injustes, ainsi que les rapports de pouvoir qui maintiennent des systèmes oppressifs ou inégalitaires.
- 2.3.6. De manière générale, les actions stratégiques de plaidoyer peuvent être comprises comme suit :
- a) La recherche et la documentation, notamment l'analyse des situations de pauvreté et d'injustice, ce qui comprend un travail de terrain direct avec les personnes et les communautés ;
 - b) La communication et le travail médiatique - témoignages, faits, reportages, propositions d'une part ; récits/histoires, études de cas et personnes racontant leur histoire et leurs propositions de changement d'autre part ;
 - c) La sensibilisation, l'éducation, la mobilisation et l'autonomisation ;
 - d) la création de réseaux et d'alliances avec des personnes, des organisations et des mouvements partageant les mêmes idées ;
 - e) le développement de relations avec les principaux décideurs et centres de pouvoir ; la création d'opportunités d'interaction directe entre les personnes et les détenteurs du pouvoir ;

la définition de politiques basées sur les problèmes et les alternatives ; le lobbying – action directe visant à influencer les entreprises, les politiciens et le public en se concentrant sur des aspects spécifiques et des thèmes concrets.

2.4. *Qu'est-ce que 'ignatien' ajoute à 'plaidoyer' ?*

2.4.1. Certains des éléments clés propres à la manière ignatienne de mener un plaidoyer sont les suivants :

- a) Il est inspiré par le Christ et par notre amitié et notre proximité avec les marginalisés, en partageant leurs espoirs et leurs soucis, leurs joies et leurs peines ;
- b) Il s'allie à une vision positive du monde qui vient de la spiritualité ignatienne, en particulier des Exercices Spirituels ;
- c) Il se fonde sur la CG 32 (décret 4), la CG 35 (décret 3, § 28, 35) et la CG 36 (décret 2, § 3-9) ;
- d) Il sélectionne les questions par le discernement (*discreta caritas*) en se basant sur les principes de choix d'une mission contenus dans les Constitutions de la Compagnie et les lettres récentes de nos Supérieurs Généraux ;
- e) Il comprend un élément de renforcement des capacités, d'autonomisation et d'organisation des personnes afin que, dans le processus, nous écoutions le cri de la terre et le cri des pauvres et que nous marchions avec eux et ne nous contentions pas de parler pour eux ;
- f) Il est fondé sur une recherche rigoureuse et une analyse objective ;
- g) Il est en dialogue avec d'autres personnes et institutions, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Église, qui sont engagées dans les mêmes préoccupations.



PARTIE – II : LA STRUCTURE DU GIAN ET SES STATUTS

3. Structure de base de GIAN :

3.1. Le Réseau global de plaidoyer ignatien (Global Ignatian Advocacy Network, GIAN) est une « plate-forme de réseaux de justice » que le Père Général approuve et mandate et qu'il confie au Secrétariat pour la justice sociale et l'écologie (SJES), afin d'animer la mission de justice et de réconciliation de la Compagnie de Jésus.

3.2. *Le mandat du GIAN est le suivant :*

3.2.1. Partager l'information entre les Conférences jésuites sur les thèmes en question ;

3.2.2. Créer un espace de pensée, de réflexion et d'action globale sur ces thèmes ;

3.2.3. Offrir des orientations et/ou renforcer les capacités d'action de plaidoyer aux niveaux local/provincial/de conférence concernant les thèmes spécifiques du réseau ;

3.2.4. Faire des propositions de plaidoyer au niveau mondial en soutien des luttes et des priorités locales ;

3.2.5. Établir des alliances stratégiques ;

3.2.6. Mettre en œuvre des actions communes.

3.3. *Le Conseil d'administration du GIAN* est composé de sept (7) membres : chacun des Présidents des Conférences jésuites, plus le Secrétaire du Secrétariat pour la Justice sociale et l'Écologie (SJES). Le rôle du Conseil est le suivant :

3.3.1. Superviser et revoir périodiquement la mission et le mandat du GIAN ;

3.3.2. Approuver annuellement les lignes directrices stratégiques et l'orientation du GIAN ;

3.3.3. Définir et contrôler les ressources et la nomination des dirigeants ;



22 GIAN : Une voie pour approfondir la collaboration

- 3.3.4. Approuver les propositions de fusion, de suppression d'un réseau GIAN ou de création d'un nouveau réseau GIAN.
- 3.4. *Le GIAN compte* actuellement quatre réseaux :
 - 3.4.1. GIAN-Ecologie (ou Ecojesuit) ;
 - 3.4.2. GIAN-Justice dans le secteur minier ;
 - 3.4.3. GIAN-Migration ;
 - 3.4.4. GIAN-Droit à une éducation de qualité.
- 3.5. Chaque Président de Conférence, en consultation avec les Supérieurs majeurs de sa Conférence et le Délégué social de la Conférence (DSC), désigne une institution pour représenter sa Conférence dans chaque réseau thématique auquel sa Conférence participe. Le directeur de l'institution veillera à désigner une personne comme représentant officiel.
 - 3.5.1. Comme alternative, un Président de Conférence peut, en consultation avec son DSC, désigner une personne pour représenter sa Conférence dans un réseau thématique.
- 3.6. Le Secrétaire du SJES ou la personne qu'il aura désignée participera à tous les réseaux thématiques.
- 3.7. Pour chaque réseau thématique du GIAN, l'un des Présidents de Conférence, en consultation avec le Secrétaire du SJES, désignera son délégué comme leader du réseau.
- 3.8. Chaque leader de réseau thématique peut, en consultation avec les autres délégués de ce réseau et le Secrétaire du SJES ou la personne qu'il désignera, inviter des participants supplémentaires au réseau.
- 3.9. Chaque réseau se réunit régulièrement, virtuellement ou en personne, aux fins du mandat décrit au point 3.2.
- 3.10. Chaque délégué remet régulièrement, et au moins une fois par an, un rapport sur les activités du réseau auquel il participe, au DSC respectif ou à toute autre personne désignée par le président de la conférence respective.
- 3.11. Chaque leader de réseau remet régulièrement, et au moins une fois par trimestre, un rapport sur les activités du réseau, au Secrétaire du Secrétariat pour la justice sociale et l'écologie, ou à

toute autre personne désignée par le Secrétaire.

- 3.12. Chaque leader de réseau ou la personne qu'il désigne assiste à la réunion annuelle ou à toute autre réunion régulière en ligne convoquée par le secrétaire du SJES.

4. Membres du groupe restreint d'un réseau

- 4.1. *Nomination d'un membre du groupe restreint à un réseau* : Le Président de la Conférence, en consultation avec le DSC, nomme le membre du groupe restreint de la Conférence à un réseau thématique tel que mentionné en 3.5 & 3.5.1. Lors de la nomination, le Président ou le Délégué social de la conférence informera le secrétaire du SJES et le responsable du réseau thématique.

4.2. *Profil d'un membre du groupe restreint* :

- 4.2.1. Doit avoir les connaissances, l'expérience et l'intérêt pour les réseaux globaux et les travaux de plaidoyer sur la thématique en question ;
- 4.2.2. Doit représenter la Conférence et pas seulement l'institution dans laquelle il/elle travaille ;
- 4.2.3. Devra être disponible et consacrer du temps et de l'énergie à ce réseau.

4.3. *Rôle et fonctions d'un membre du groupe restreint* :

- 4.3.1. Participe à la conception de la stratégie et des plans d'action au niveau global et au niveau de la Conférence et dirige sa mise en œuvre dans sa Conférence.
- 4.3.2. Forme au sein de la Conférence une équipe chargée de la mise en place d'un réseau thématique, si possible à partir de divers secteurs apostoliques (social, pastoral, éducation, etc.) et prépare ses objectifs et lignes d'action pour la Conférence sur ce domaine du réseau thématique. Le DSC doit être impliquée dans l'ensemble du processus.
- 4.3.3. Consacre du temps à la coordination (planification, organisation et promotion) du réseau thématique au sein de la Conférence.
- 4.3.4. Soulève les questions et les préoccupations du réseau et établit des liens au sein de la Conférence et dans les forums du réseau

24 GIAN : Une voie pour approfondir la collaboration

- global.
- 4.3.5. Diriger les actions de plaidoyer et de communication du réseau thématique au niveau de la Conférence et contribue au réseau global.
 - 4.3.6. Identifie et explore la collaboration et les liens avec d'autres réseaux régionaux, avec des organisations confessionnelles, l'Église locale, des organisations laïques et des groupes au-delà de la famille ignatienne qui partagent un programme commun dans le domaine concerné par le réseau.
 - 4.3.7. Participe activement aux efforts et aux événements régionaux et globaux du réseau.
 - 4.3.8. Participe aux réunions régulières - virtuelles et présentielle - convoquées par le responsable du réseau global ou par le SJES et dirige les réunions régulières de l'équipe du réseau au sein de la Conférence.
 - 4.3.9. Met à jour et fait un rapport au DSC régulièrement comme mentionné au point 3.10. Le mode et la fréquence doivent être déterminés entre eux. Un rapport au président de la conférence peut être fait quand cela est nécessaire ou demandé pour le suivi des engagements du réseau.
 - 4.3.10. Communique, partage et met à jour les informations sur les questions, les événements et les programmes avec le leader, les autres membres du groupe restreint du réseau thématique et le secrétaire du SJES.

5. Les Responsables des réseaux GIAN

- 5.1. *Nomination du leader de réseau* : Pour chacun des Réseaux du GIAN, comme déjà mentionné à l'article 3.7, l'un des Présidents de Conférence, en consultation avec le Secrétaire du SJES, désigne une institution, représentée par un délégué de l'institution, comme 'leader' dudit réseau. La gestion générale du réseau sera assurée par cette personne avec le soutien de l'institution et sera appelée 'leader' du réseau.

5.2. *Profil du leader*

- 5.2.1. Le leader d'un réseau thématique sera une personne qui aura le profil du membre. De plus,
- 5.2.2. Il doit avoir une vision globale, une aptitude à travailler en équipe avec des personnes de cultures et d'origines différentes, une capacité d'organisation et un intérêt pour le dialogue, la collaboration, le travail en réseau et la défense des intérêts ;
- 5.2.3. Il doit représenter la perspective globale de la Compagnie de Jésus dans le réseau et pas seulement sa Conférence.

5.3. *Rôle et fonctions du responsable*

- 5.3.1. Il fait partie de l'équipe des délégués sociaux et des leaders du GIAN au sein du Secrétariat pour la Justice sociale et l'Écologie, contribuant aux questions sociales et écologiques de la Compagnie de Jésus en rapport avec le thème de ce réseau ;
- 5.3.2. Il coordonne une équipe de membres du groupe restreint appartenant à différentes conférences et, le cas échéant, d'autres représentants ;
- 5.3.3. Il conçoit/fait avancer la vision, l'objectif, la stratégie et les plans d'action du réseau ; il supervise la mise en œuvre du plan au niveau global ; il aide les membres du groupe restreint de la conférence à préparer un plan de conférence avec des objectifs et des lignes d'action conformes au plan commun du réseau ;
- 5.3.4. Il facilite le plaidoyer et la communication au niveau global en coordination avec le SJES ;
- 5.3.5. Il identifie et approfondit la collaboration et les contacts avec d'autres réseaux, organisations confessionnelles, l'Église locale, organisations laïques et groupes au-delà de la famille ignatienne qui partagent un programme commun avec le réseau ;
- 5.3.6. Il participe activement aux efforts et aux événements régionaux et internationaux du réseau ;
- 5.3.7. Il participe aux réunions virtuelles régulières et à toute autre réunion en présentiel convoquée par le SJES et le délégué social de sa conférence. Il dirige les réunions régulières de son équipe de membres du groupe restreint de la conférence ;

26 GIAN : Une voie pour approfondir la collaboration

5.3.8. Il effectue des mises à jour et des rapports réguliers à son DSC (mode et régularité à déterminer entre eux) et au Secrétariat de la justice sociale et de l'écologie pour assurer le suivi des engagements et des engagements du réseau.

6. Le Secrétariat pour la Justice sociale et l'Écologie (SJES)

6.1. Le Secrétaire du SJES est le Coordinateur des réseaux du GIAN et sera le lien officiel avec la Compagnie de Jésus. Il peut nommer un représentant pour participer, organiser et renforcer chacun des réseaux GIAN avec les responsables des réseaux thématiques.

6.2. Le SJES, en tant qu'hôte du GIAN, facilite le fonctionnement de chacun des réseaux thématiques. En particulier, il s'engage à :

6.2.1. contribuer à l'alignement avec d'autres processus au sein de la Compagnie de Jésus, à savoir les Préférences apostoliques universelles, la planification apostolique, d'autres efforts de mise en réseau de la Compagnie de Jésus, les secrétariats apostoliques, les dicastères du Vatican et d'autres forums globaux de mise en réseau ;

6.2.2. contribuer à la création d'une vision, d'une orientation et d'une passion communes au niveau global ;

6.2.3. fournir une orientation et une direction à chaque réseau ;

6.2.4. aider à la gouvernance, au développement et à la gestion de chaque réseau ;

6.2.5. fournir des services communs aux réseaux thématiques, comme la formation et la communication ;

6.2.6. fournir un récit commun et des liens entre les réseaux, y compris la communication et la coordination ;

6.2.7. faciliter les liens au sein du secteur social et avec d'autres œuvres/secteurs apostoliques et secrétariats, ainsi qu'avec d'autres organisations et réseaux au niveau global ;

6.2.8. identifier et diriger, avec les responsables de réseaux et les DSC, les opportunités de plaidoyer au niveau global ;

6.2.9. promouvoir et partager les apprentissages, les meilleures pratiques et les expériences précieuses entre les réseaux ;

- 6.2.10. aider à la durabilité, à la mobilisation des ressources, au suivi et à l'évaluation de chaque réseau thématique du GIAN ;
- 6.2.11. fournir un soutien institutionnel en mettant les réseaux en relation avec le Père Général, son conseil et les Présidents de Conférence.
- 6.3. Le Secrétaire du SJES peut impliquer le Comité consultatif du SJES dans la facilitation du GIAN comme mentionné dans ce paragraphe 6.

7. Les Délégués sociaux de conférence (DSC)

- 7.1. Les DSC seront le lien officiel entre le Secrétaire de la SJES et les Présidents de Conférence.
- 7.2. Rôle et fonction des DSC
 - 7.2.1. Aider les Présidents à sélectionner et nommer la bonne institution ou personne pour représenter la Conférence dans chaque réseau thématique.
 - 7.2.2. Aider et soutenir les membres des réseaux thématiques à se développer, à établir des liens avec les œuvres de la Compagnie de Jésus et autres au sein de la Conférence et au niveau global.
 - 7.2.3. Demander des mises à jour et des rapports réguliers, suivre et évaluer le réseau.

8. Evaluation, modification, suivi et création, fusion et cessation des réseaux du GIAN

- 8.1. Le mandat approuvé du réseau et la structure peuvent faire l'objet d'une évaluation après 3 ans et/ou de modifications partielles touchant certains éléments de la structure.
- 8.2. Toute fusion ou cessation d'un réseau GIAN, ainsi que la création de nouveaux réseaux GIAN, doivent passer par des processus de discernement collectif à différents niveaux : a) au niveau des membres du réseau thématique spécifique, b) au niveau des DSC et le Secrétaire de la SJES c) au niveau du Secrétaire de la SJES avec les membres du Comité consultatif. Il devra enfin être présenté au Conseil d'administration de 7 membres comme mentionné au point 3.3.4 ci-dessus.

PARTIE - III : LES SIGNATURES DE DÉCLARATIONS ET DE CAMPAGNES

9. Préparation et signature des déclarations

- 9.1. La préparation de la déclaration d'un réseau thématique : Un réseau thématique peut préparer une déclaration à l'issue d'un processus de délibération et de discernement au sein des membres du réseau thématique, en collaboration avec les DSC et le secrétariat du SJES. Cette déclaration devra recevoir l'approbation finale des DSC et du secrétaire du SJES avant d'être rendue publique.
- 9.2. Pour la signature d'une déclaration de tiers : Il arrive fréquemment que des réseaux thématiques du GIAN soient appelés à signer une déclaration ou une position politique rédigée par d'autres institutions/réseaux. Compte tenu du fait qu'il est nécessaire d'évaluer au cas par cas, ci-dessous figurent quelques critères de discernement (9.4) et les procédures générales à suivre pour l'approbation et la signature de telles déclarations.
- 9.3. Ceci ne s'applique qu'aux déclarations signées par un réseau GIAN en tant que groupe (une organisation individuelle peut signer des déclarations de son propre chef sur la base des critères/exigences qu'elle a fixés).
- 9.4. Critères de discernement pour la signature des déclarations de tiers : Lorsqu'on envisage de signer une déclaration d'une autre institution, les questions suivantes peuvent être posées pour aider au processus de discernement :
 - 9.4.1. Le contenu de la déclaration ou la position est-elle directement liée aux domaines de connaissance et de travail du réseau thématique spécifique ou à nos thèmes communs ?
 - 9.4.2. Pouvons-nous apporter une valeur ajoutée à la position (connaissances, données, témoignages, ou autres) ?
 - 9.4.3. Notre travail dans le réseau et l'apostolat social de la SJ sont-ils liés à cette position (travail de terrain, plaidoyer, etc.) ?
 - 9.4.4. Quels engagements avons-nous avec les organisations qui nous demandent de signer la déclaration ? Connaissons-nous bien

- l'organisation ?
- 9.4.5. La position compromet-elle notre position auprès des représentants politiques ou d'une autre manière ? La position compromet-elle le réseau, l'apostolat social ou la Compagnie de Jésus ? Pourquoi ? De quelle manière ?
- 9.4.6. Notre présence dans la déclaration ou la position politique a-t-elle un impact quelconque sur nos responsabilités ? (Par exemple, cela nous oblige-t-il à être un porte-parole devant les médias ou implique-t-il toute autre obligation) ? Si oui, sommes-nous prêts à y faire face ?
- 9.5. Procédures générales pour signer les déclarations d'une autre institution : Lorsqu'un membre du réseau souhaite souscrire à une déclaration ou à une position politique au nom du réseau GIAN, il envoie d'abord la déclaration au responsable du réseau qui, en tenant compte des considérations ci-dessus, l'envoie aux autres membres du groupe central.
- 9.5.1. Le responsable enverra ensuite ses commentaires et la déclaration aux autres membres du groupe central et invitera le groupe à faire preuve de discernement et à discuter. Le mode de cette discussion peut être décidé par le responsable, ce qui permet d'accélérer le processus si nécessaire.
- 9.5.2. Pour que la déclaration soit souscrite par un réseau thématique du GIAN en tant que réseau, il faut généralement que tous les membres soient d'accord avec la déclaration. Parfois, ces déclarations de plaidoyer nécessitent des réponses rapides. Le responsable doit veiller à maintenir un équilibre entre l'action rapide et les principes fondamentaux du discernement collectif. S'il est fait référence à l'un des pays situés sur le territoire d'une conférence particulière, il sera essentiel d'obtenir l'approbation préalable de la DSC concernée.
- 9.5.3. En outre, le Secrétaire pour la Justice Sociale et l'Ecologie devrait être informé à l'avance et recevoir une approbation. Le SJES peut également informer les Présidents des Conférences, les DSC et les responsables du GIAN.

13 mai 2022
Rome

Xavier Jeyaraj SJ
Secrétaire de Rome, SJES

DOCUMENTS POUR MIEUX CONNAÎTRE LE GIAN

2010	Introduction au réseau ignatien d'advocacy	SJES
2011	Guérir un monde brisé	PI-106, SJES
2013	Réseaux internationaux de plaidoyer ignatien (GIAN)	PI-110, SJES
2013	Une spiritualité qui nous réconcilie avec la création	PI-111, SJES
2013	Le défi des migrations : situation et réponses	PI-113, SJES
2014	L'éducation aux marges du monde	PI-114, SJES
2015	Gouvernance des ressources minérales	PI-118, SJES
2021	Le cri de l'eau et le cri des pauvres	PI-132, SJES
2022	Le cri de la terre et le cri des pauvres	PI-133, SJES
2022	Les cris de la forêt et de l'air et le cri des pauvres	PI-134, SJES
2023	L'exploitation minière : une aubaine ou un fléau	PI-135, SJES

Documents GIAN - Ecojesuit :

Disponible sur : www.ecojesuit.com/2016-resources/

Documents GIAN - Justice dans les Mines :

Disponible sur : www.justiceinmining.org/documents/

Documents GIAN - Migration :

Disponible sur : www.redjesuitaconmigranteslac.org/documentos-de-interes